



Plan national d'actions en faveur
de la Cistude d'Europe

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL SUR UN SITE

Version 2.01 - Décembre 2024
doi.org/10.48716/FTCistude-3



Certains sites abritant la cistude peuvent nécessiter quelques aménagements afin d'optimiser les conditions de vie pour l'espèce.

Création de postes d'insolation

Dans quel but ?

- Optimiser les capacités d'accueil d'un site
- Améliorer l'attractivité de certains secteurs
- Créer des points de vision pour sensibiliser le public

À quelle période ?



Quelles précautions ?

La création de postes d'insolation peut être envisagée lorsque des biotopes naturels équivalents ont été détruits (en cas d'aménagement) ou lorsqu'un manque de zones d'insolation est clairement identifié sur un site (ombrage trop prononcé nécessitant d'éclaircir et de limiter la végétation arborée en bordure).

Ces postes d'insolation correspondent à des supports ligneux qui peuvent être constitués par :

- un arbre ou tronc d'arbre abattu et placé dans l'eau ;
- un radeau constitué de plusieurs morceaux de bois (aulne, robinier) assemblés et disposés en appui sur la berge ;
- un fagot, constitué de branchages, fixé à l'aide de trois pieux disposés en triangle.

Le poste d'insolation doit idéalement être disposé à proximité des berges, en dehors de l'eau, être orienté selon un axe sud sud-ouest pour favoriser l'insolation et de préférence à l'abri du vent.

Aménagements de mares permanentes pour les juvéniles (« Nurseries »)

Dans quel but ?

- Création de mares ou de fossés à proximité de zones de ponte pour favoriser la survie et la croissance des juvéniles

Quelles précautions ?

- Prévoir une surface de quelques dizaines de mètres carrés (autour de 50 m²).
- Créer des pentes douces (5-20 %) pour faciliter l'accès à l'eau et permettre des sorties pour la thermorégulation.
- S'assurer d'une profondeur faible à l'étiage : de 30 à 80 cm (maximum 1 m).
- Créer des zones de hauts fonds (< 30 cm) et des zones de bas-fonds (60 à 80 cm).
- Réaliser cet aménagement à une faible distance de la zone de ponte (quelques dizaines de mètres), si possible à mi-chemin entre le plan d'eau et le site de ponte.
- Privilégier ces aménagements en bordure de milieu forestier.
- Permettre la végétalisation naturelle : une végétation aquatique et un couvert végétal important apportent une protection maximale contre les prédateurs et garantissent une nourriture abondante.
- S'assurer de l'étanchéité de la mare. Pour cela, plusieurs techniques peuvent être utilisées en fonction du type de sol (argileux, sablonneux ou perméable), des ressources disponibles et des contraintes écologiques. Des solutions naturelles (couche d'argile) sont à privilégier. Si le sol contient une forte proportion d'argile, l'étanchéité de la mare se fera par compactage du sol. Dans les secteurs pauvres en argile ou qui en sont dépourvus, un apport d'argile peut être préconisé (couche d'argile de 15 à 30 cm d'épaisseur).
- Utiliser des engins non marquants, type pelleteuse de marais à chenilles, pour les travaux.

À quelle période ?



Création d'une dune de ponte artificielle

Dans quel but ?

- Pallier un manque avéré de sites favorables à proximité directe d'un étang accueillant une population de Cistude, après diagnostic approfondi des sites de ponte existants localement.
- Compenser la destruction d'un site de ponte ou la disparition d'un site de ponte par l'enrichissement ou l'absence durable de gestion.

À quelle période ?



Quelles précautions ?

- Positionner cette dune à proximité du plan d'eau ou de milieux aquatiques annexes (mares ou fossés).
- Utiliser du sable ou de la terre de granulométrie fine de préférence (0,2 à 2 mm de diamètre) pouvant être mélangés avec une faible proportion de graviers pour permettre une bonne aération et un drainage tout en offrant un support stable pour la ponte.
- Choisir une exposition selon un axe sud/sud-ouest pour favoriser un bon ensoleillement.
- Prévoir une pente de 15 à 30 % pour favoriser l'insolation du site et le bon écoulement de l'eau.
- Prévoir une hauteur d'ouvrage de 1 à 2 mètres et une surface de plusieurs dizaines de mètres carrés.
- Un ensemencement à base de graminées pourra être effectué si une problématique « espèce envahissante » se pose sur le secteur.
- Prévoir un suivi de l'efficacité du dispositif.

Entretien des sites de ponte

(cf. fiche “Gestion des sites de ponte”)

L’entretien (fauche, arrachage) sera effectué manuellement chaque année de préférence en avril/mai, ou par pâturage extensif si l’aménagement s’inscrit dans une exploitation agricole (permet ainsi un entretien continu en cas de forte croissance végétale).

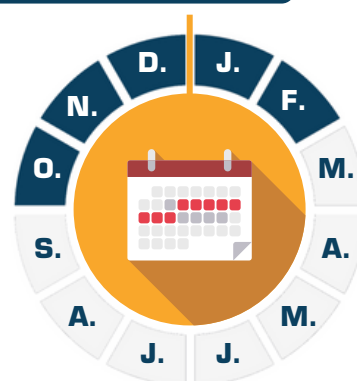
Dans quel but ?

- Maintenir des habitats favorables à la ponte des cistudes.

Quelles précautions ?

- La période d’intervention la moins sensible serait de mi-juillet à mi-août, ou du moins jusqu’aux premières pluies de la fin de l’été (la période la plus impactante pour la cistude est février à mai).
- Faire attention à la présence potentielle d’émergents à proximité des nids.
- Les interventions visant à obtenir une végétation rase avant l’arrivée des femelles par le broyage ou la fauche sont à proscrire, sauf dans le cas de populations dont toutes les émergences ont lieu à l’automne (cas plutôt méditerranéen).
- Si le site nécessite une réouverture du milieu, favoriser l’arrachage, qui conduit à la disponibilité immédiate du sol pour la ponte, alors que le broyage laisse en place le système racinaire qui peut bloquer cet accès.
- Pour le maintien des sites de ponte fonctionnels et optimaux :
 - favoriser des points d’eau temporaires et végétalisés proches des sites de ponte : dépressions prairiales, flaques, anfractuosités du sol, queues d’étangs... ;
 - favoriser des points d’eau plus pérennes : fossés, mares, étangs ;
 - favoriser des mosaïques de végétation dense : bryophytes, strates herbacées ou arbustives.
- Laisser des zones refuges pour permettre aux émergents de se prémunir de la dessiccation et de la prédation.
- Les sites de ponte doivent idéalement être composés d’une mosaïque de ces zones refuges, disponibles à proximité des nids pour servir de points relais vers des sites plus pérennes.
- Éviter autant que possible la circulation d’engins lourds sur les sites de ponte.

À quelle période ?



POUR ALLER PLUS LOIN

Beau F. (2019). Bilan des connaissances nouvelles sur la Cistude d'Europe *Emys orbicularis* (période 2015-2019) et préconisations de gestion. 28pp.

Priol P. (2009). Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine. Cistude Nature, 166pp.

Crédits photos :

Juvénile de Cistude d'Europe (page 1) : E. Sansault

Citation :

Société herpétologique de France (2024). Améliorer les conditions d'accueil sur un site. Fiche technique - Version 2.01. 6pp. <https://doi.org/10.48716/FTCistude-3>

Cette fiche technique a été rédigée et mise à jour dans le cadre du PNA en faveur de la Cistude d'Europe, coordonné par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et animé par la Société herpétologique de France.

